

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Encore une fois de plus le suffrage universel va être mis en exercice. Dimanche, 8 octobre, les électeurs sont convoqués, dans chaque canton, pour choisir leur conseiller général et leur conseiller d'arrondissement.

Pour nous, toutes les élections sont graves. — C'est chose sérieuse que de confier à un homme le soin de ses intérêts de fortune, de commerce, et aussi ses intérêts moraux de toute sorte, repos, honneur, et ceux qui ont leur source dans les convictions intimes.

Choisir un homme qui nous représentera, entre les mains duquel nous mettrons tout cela, est donc fort important.

Et cette importance s'augmente encore aujourd'hui que la loi sur la décentralisation a donné aux conseillers généraux des attributions beaucoup plus étendues et un pouvoir plus considérable, qui les mettent à même de rendre plus de services au pays qui les nomme.

Il est nécessaire surtout de bien faire attention à deux choses :

Choisir et nommer nous-mêmes celui en qui nous avons confiance, ne pas laisser nos voisins choisir pour nous et voter seuls. — Donc il ne faut pas s'abstenir, il faut aller voter, alors même qu'il faudrait nous gêner pour cela.

Bien connaître l'homme à qui nous donnerons notre voix. — C'est le plus souvent très-facile, et il n'y a guère que ceux qui veulent se laisser tromper qui sont trompés. (La Gatine).

Les nouvelles relatives à la conclusion du traité douanier avec l'Allemagne sont assez mauvaises. Contrairement aux assertions répétées de l'agence Havas, les négociations seraient loin d'être en bonne voie ; de graves dissentiments auraient surgi, et ces dissentiments n'auraient pas chance d'être tranchés avant un certain nombre de jours.

D'après l'Indépendance belge, on accuserait beaucoup le mauvais vouloir de M. de Bismark et les exigences incessantes de la Prusse, l'âpreté avec laquelle elle épuiserait toutes les ressources pécuniaires de la France, en refusant autant que faire se peut le papier qui lui est offert, si sûr que soit le remboursement.

De son côté, la Gazette de l'Allemagne du Nord déclare mal fondées les nouvelles données par divers organes de la presse française, sur la marche prétendue satisfaisante des négociations, et ajoute que ces nouvelles ne pourraient devenir vraies que dans le cas où M. Thiers consentirait à prendre sur lui d'accéder aux réclamations du cabinet de Berlin.

La Gazette de Strasbourg, feuille prussienne officielle, considère même comme probable l'échec définitif des tentatives d'arrangement.

Enfin, suivant une dépêche adressée de Paris aux journaux belges, à la date du 1^{er} octobre, le représentant allemand aurait transmis à M. Thiers la réponse du cabinet de Berlin.

Elle ne serait pas favorable au traité même proposé.

L'article 3, que nous avons commenté différentes fois, serait positivement repoussé par M. de Bismarck.

D'après un autre bruit très-sérieux, M. Thiers aurait fait télégraphier immédiatement de nouvelles propositions à Berlin.

Le gouvernement français renoncerait à l'article 3, mais il demanderait que la durée du régime exceptionnel pour l'Alsace-Lorraine fût abrégée.

Il serait temps cependant que cette question si importante, et dont l'évacuation de six départements dépend, fût enfin résolue.

Il est de plus en plus question, dans les cercles diplomatiques, d'un projet d'alliance franco-russe. La Prusse et le Danemark s'y associeraient. Quant aux deux premiers États, les pourparlers sont très-sérieux ; l'intervention des deux autres est conjecturale.

Les journaux de Vienne, le Tagblatt notamment, constatent depuis l'entrevue de Gastein un véritable refroidissement entre les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin. On en donne pour preuve que le voyage projeté et annoncé de l'empereur Guillaume à Saint-Petersbourg a été définitivement abandonné.

D'autre part, l'Invalide russe, publiant la nomination du comte Orloff, ministre du czar à Bruxelles, comme ambassadeur de Russie à Paris, dit :

« Cette nomination est un succès pour le czarévitch. Elle signifie, aujourd'hui dé fiance de l'Allemagne, et bientôt peut-être alliance russo-française. »

PRÊTRES ET NOBLES.

Sous ce titre, une brochure de Mgr de Ségur aborde avec rondeur la plus grosse des préventions répandues dans le peuple contre le clergé et les classes supérieures. On connaît les façons d'écrire de Mgr Ségur : pas d'étalage, un style tout simple et tout effectif qui va droit à la calomnie ou à l'objection, et prend le préjugé comme il est, dans son enveloppe brute, dans le dicton populaire où il a cours. L'écrivain entre ainsi tout de suite dans les habitudes d'esprit des lecteurs auxquels il s'adresse et se met avec eux de plain-pied.

Nous n'allons pas analyser cet excellent petit livre ; indiquons seulement comment quelques points sont touchés. — L'ouvrier de la ville, et même des champs, est porté à voir un oisif dans le prêtre, sous prétexte qu'il ne travaille pas de ses mains. L'auteur demande simplement à cet ouvrier qui donc se dévoue à former la conscience et le cœur de son fils, et que le seul éducateur moral de ses enfants ? Ce n'est pas leur père ; il n'en a ni les moyens ni les loisirs. Cet office regarde le prêtre, qui ne demande rien aux parents que de le laisser faire et de ne pas entraver son œuvre. Son garçon est un bon sujet, il a fait avec piété sa première communion, et il continue de fréquenter l'église. S'il tourne mal, s'il devient insoumis, fainéant, et le reste, n'est-ce pas du jour où il a cessé d'écouter le prêtre ? La fille va à confesse et suit le catéchisme de persévérance.

Elle est honnête fille ; on la cite pour sa modestie, ce qui ne laisse pas de donner au père un brin d'orgueil très-légitime. La vertu des jeunes filles, comme toute vertu, est un don du ciel, mais qui a son utilité dans le monde. La bonne conduite fait la bonne réputation ; la bonne réputation est la dot des filles pauvres. — A ces raisons, il n'y a pas de réponses. Mgr de Ségur fait convenir sans peine le brave homme qu'il y a un grand travailleur du bon Dieu dans la paroisse, un seul généralement, et que ce grand travailleur est le prêtre.

Notons encore un endroit, vu l'opportunité. « Les prêtres ne doivent pas s'occuper des élections : c'est de la politique. » Voilà une bêtise bien carrée, mais bien chevillée dans l'esprit du peuple, qui a ouï dire cela aux bourgeois, lesquels sont, sans conteste, infiniment plus bête que les ouvriers et les paysans. Comment, avec un peu de raison naturelle, comprendre que la religion puisse se désintéresser de la politique, et la politique de la religion ? La religion qui, en toutes choses, sépare le bien du mal, la religion n'est-elle pas partout présente, ne suit-elle pas l'homme dans tous ses actes privés ou publics ? La religion est l'arôme et comme l'âme vivante des lois civiles. Privées de cette sève, les lois positives ne sont plus que du bois mort. Si l'obligation morale que la religion inculque n'est plus là pour les faire respecter, les lois sont une barrière illusoire, une clôture qu'on enjambe ou qu'on escalade, quand on se sent le plus fort et qu'on pense pouvoir violer le droit avec impunité. Séparer la religion de l'ordre civil, mettre d'un côté l'Eglise et de l'autre l'Etat, c'est couper en deux ce qui ne fait qu'un, ôter l'âme du corps, arracher le cœur de la poitrine.

Nos lettrés ne sont pas moins âpres, il s'en faut, que la partie gâtée du peuple, à vouloir claquer le prêtre dans son ministère spirituel, et ils y mettent plus d'impertinence.

Un observateur étranger à notre société française, un Persan de Montesquieu par exemple, croirait rêver en voyant exclure de la politique tout un grand corps d'hommes voués par état aux plus hautes études morales, et dont la vie se passe à former les générations de citoyens, à manier et à cultiver les plus délicates facultés humaines. Non-seulement le prêtre a le droit et l'obligation d'apporter son tribut de lumière quand il s'agit du choix des représentants du pays, il est lui-même, au premier chef, le représentant né, le représentant de fait du plus grand intérêt du peuple, à savoir l'intérêt religieux, et d'une multitude d'autres intérêts concernant l'instruction, l'assistance publique, toutes choses étroitement liées à la question religieuse. Le caractère représentatif éclate dans la personne et le ministère du prêtre. Le meilleur, le plus vrai des représentants est, à coup sûr, celui qui se représente le moins lui-même. Le vice capital de nos députés n'est-il pas de représenter énormément leur personnalité et fort modérément les commettants qui les ont élus ? Quel homme public ou quel philosophe se donne, se prodigue à tous et à chacun à l'égal du prêtre ? Comparer serait une dérision. La vie du prêtre est une longue intercession devant Dieu et

devant les hommes pour son troupeau et pour ses pauvres, un long dévouement à toutes les misères du corps et de l'esprit. Dans cette existence répandue aux œuvres de la charité sous toutes ses formes, dans ces journées dont tout le monde tire à soi des lambeaux, il n'y a qu'un homme, que le prêtre oublie, c'est lui-même. Il n'y a qu'un intérêt qu'il néglige et laisse périliter, c'est le sien.

A la distribution des prix faite aux élèves des Frères de la Doctrine chrétienne de Bar-le-Duc, diocèse de Verdun, M. le préfet de la Meuse, qui présidait la cérémonie, a prononcé un discours dont nous détachons le fragment suivant :

« Pauvres bons Frères de la Doctrine chrétienne, ils sont en France toute une grande famille qui s'est imposé cette tâche d'élever, d'instruire, d'aimer les enfants du pauvre, car, pour bien instruire, il faut aimer.

« Vous voyez la peine qu'ils se donnent pour vous, quels trésors de patience et de bonté ils vous prodigent chaque jour. Vous êtes reconnaissants, j'en suis sûr ; mais vous ne les connaissez que par les soins qu'ils prennent de vous, et moi j'ai voulu vous dire que je les connais mieux encore.

« En France, c'est là notre gloire et peut-être aussi le secret de notre faiblesse, nous ne donnons tout notre respect qu'à l'homme qui a vu le feu, comme nous disons. Eh bien ! laissez-moi vous dire que vos bons Frères ne savent pas seulement vous faire la classe et vous conduire à l'église ; ils savent aller au feu, ils savent y mourir !

« On les a vus, je les ai vus, moi qui vous parle, sous les murs de Paris, quand le canon grondait, s'élançant dans la neige pour ramasser nos blessés ; entraînés par la charité, dépasser nos avant-postes et tomber sous les balles !

« La mort sur le champ de bataille, vous trouvez cela beau.

« Pour le soldat qui la donne avant de la recevoir, pour celui qui combat en disant : « La France me regarde, » il ne faut que du courage.

« Mais pour le pauvre infirmier qui l'affronte sans armes, sans colère, il faut quelque chose de plus, il faut la foi qui dit : « Dieu m'a-tend ! »

« La foi, ils savent que c'est là leur force. Ils veulent que ce soit aussi la vôtre. Tous leurs efforts tendent vers ce but, et je suis venu leur dire qu'ils doivent compter loyalement sur moi pour seconder leurs efforts, comme vous tous, chers enfants, vous pouvez compter sur ma profonde et sincère affection. »

Comme ce langage contraste, par son calme profond et les douces lueurs qui s'en échappent, avec les déclamations furibondes des tribuns de la démagogie !

LA RÉPUBLIQUE DE GEROLSTEIN.

Si nous en croyons le Siècle, la France a été perdue par les opérettes.

Les bouffonneries au théâtre nous ont menés

à notre ruine : et Sedan dérive nécessairement du *Petit Faust*.

Le *Siècle* a peut-être raison, et nous ne discuterons pas ce point-là avec lui ; mais s'il proscrie les bouffonneries au théâtre, il ne devrait pas, pour être conséquent avec lui-même, les introduire dans le journalisme ; surtout dans le journalisme grave et sérieux ; dont il se considère comme l'un des plus austères représentants.

Le *Siècle* tient à ce que les conseils généraux soient peuplés de républicains, et certes nous ne l'en blâmons pas ; mais pourquoi, par sa façon de recommander les candidats de son choix, montre-t-il aux électeurs qu'il y a tant de manières diverses d'être républicain.

Dans son numéro d'hier, et à propos de la Côte-d'Or, nous trouvons :

M. Enfert, « républicain dévoué. »
M. Gleize, « républicain d'ancienne date. »
M. Robelai, « homme de principes républicains, industriel, n'a jamais varié. »
Est-ce comme républicain ou comme industriel ?

Le commandant Farmer, « républicain, estimé de tous. »

Il y en a donc qui ne sont pas estimés ?
M. Mazeau, « républicain sincère. »
M. Lévêque, « ferme soutien de la République. »
M. Barberot, « qui a accepté le programme du comité républicain. »

Quel programme ?
M. Perdrix, « républicain libéral. »

Il y a donc des républicains réactionnaires ?
M. Caqueugniot, « républicain ferme. »
Lui et M. Mazeau, serviront d'étau ?
M. Lacomme, « qui ne s'est jamais incliné devant l'empire. »

M. Menginot, « victime du 2 décembre. »
C'est bien démodé !
M. Piot, « choisi par le comité républicain. »
M. Muteau, « homme indépendant. »
M. Bornier, « ancien républicain. »
M. Cunisset, « républicain convaincu, » etc., etc., etc.

La nomenclature en serait trop longue ; cependant, citons encore :

M. Magnin, député. Ses concitoyens, par leurs votes, le vengeront des calomnies qui lui ont été prodiguées.

M. Magnin, dans sa circulaire, parle-t-il de M^{lle} Blanche Costar ?

En tous les cas, le *Siècle* pourrait bien dire aux électeurs que M. Magnin est président de son conseil d'administration, ce qui le venge bien complètement des calomnies qui...., etc., etc.

Et enfin :
M. Dubois, député républicain. « Il a un concurrent légitimiste qui se donne beaucoup de mouvement. »

Ce dernier trait est épique ! Les candidats républicains attendent donc sans bouger que les électeurs leur apportent leurs votes sur des plats d'argent ?

Allons la bouffonnerie n'est pas encore morte en France.

LE PROJET DE M. GUSTAVE LAMBERT.

On lit dans le *Journal officiel* :
« On sait que M. Gustave Lambert, le promoteur d'une expédition qui devait chercher à atteindre le pôle Nord par le détroit de Behring, a péri en combattant pour son pays pendant la dernière guerre. Il a laissé un testament qui lègue au ministère de la marine le montant des souscriptions qu'il avait recueillies et le matériel qu'il avait déjà préparé en vue de l'exécution de son projet. Mais ce legs est subordonné à une condition : la marine, en l'acceptant, s'engagerait à poursuivre l'expédition jusqu'au bout, et, par suite, à suppléer à l'insuffisance des recettes qui avaient pu être réalisées à la mort de M. Gustave Lambert. »

« Quelques journaux se sont demandé quel parti le ministre de la marine avait pris à cet égard.

« Le conseil d'amirauté a été saisi de la question. Après un examen attentif des diverses faces sous lesquelles elle se présentait, il a pensé que la condition attachée au legs de M. G. Lambert imposerait au budget une charge très-onéreuse qu'il ne serait point sage d'accepter dans les circonstances présentes ; il a donc conclu à la néces-

sité de refuser le legs. Le ministre de la marine a adopté ces conclusions.

« Il faut espérer que l'initiative privée, à laquelle M. G. Lambert avait fait appel pour la réalisation de ses desseins, saura reprendre son œuvre interrompue et la mener à bonne fin. Si l'état de nos finances interdit au ministre de la marine toute coopération pécuniaire, du moins son appui moral et ses sentiments les plus sympathiques sont-ils acquis d'avance aux efforts qui seraient tentés dans ce sens. »

Il faut lire un nouveau livre, intitulé : *Deux Empereurs*, par Albert Wolff, publié à Bruxelles. Je ne sais pas si tout est vrai dans ce livre, mais on y trouve des faits intéressants, notamment dans le chapitre VIII. D'après l'auteur, l'ex-impératrice Eugénie aurait une grande part dans la responsabilité de la guerre. L'épouse de Napoléon III avait l'idée fixe de restaurer le trône d'Espagne. Or, cela ne pouvait se faire ouvertement, l'Empire ne voulant pas relever le trône d'au Bourbon ; mais en procédant par les détours obscurs de la politique napoléonienne, il s'agissait de rendre toutes les candidatures stériles, et, un beau jour, atteindre son but. C'est ainsi qu'après la candidature Honhenzollern, l'ex-impératrice s'imagina que l'empire allait avoir raison tout à la fois de l'Allemagne, de l'Espagne et des libertés publiques.

CONSEIL DE GUERRE.

L'affaire Maroteau a été jugée mardi par le 5^e conseil de guerre, séant à Versailles.

M. Maroteau, journaliste, reconnu coupable d'excitation à la guerre civile et de complicité dans l'assassinat de Mgr d'Arbois, est condamné à mort.

Gromier est condamné à six mois de prison et 500 francs d'amende.

Barbet et les femmes Bonnefoy et Roubert sont condamnés à la déportation simple.

Levieux est acquitté.

Brunel, Chavanon et Lalande sont condamnés par contumace à la peine de mort.

L'IVROGNERIE DANS L'ARMÉE.

Je laisse de côté les considérations morales ; présentes à l'esprit de tous, et j'entre de plain-pied dans l'examen des faits.

Lorsqu'on traite, — et il faut le faire de temps à autre, — d'aussi tristes sujets, on doit être précis.

L'ivrognerie chez les militaires n'est ni réprouvée, ni réprimée ; elle est même, avouons-le, à peu près tolérée par les supérieurs.

Beaucoup d'officiers, nous parlons par expérience, considèrent l'ivresse comme une sorte de consolation accordée aux soldats au milieu de leurs misères.

Tant que l'ivrogne ne cherche querelle à personne, répond aux appels et ne manque pas de respect à ses chefs, on ne lui reproche pas son intempérance.

Consultons l'ordonnance sur le service intérieur des troupes d'infanterie, du 8 novembre 1833, actuellement en vigueur.

De l'article 265 de ce règlement, il résulte que l'ivresse n'est réputée faite qu'autant qu'elle « trouble l'ordre public et militaire. »

Il y a plus.

Voyons l'article 284 qui définit la nature des punitions qui doivent être infligées aux caporaux et soldats : « Tout homme légèrement pris de vin, s'il ne se met souvent dans ce cas et s'il ne trouble pas l'ordre et la tranquillité, est seulement puni de la consigne pour la journée. »

Enfin suivant une autre disposition (art. 125) « les consignes pour ivrognerie ne sont point consignées sur le registre des punitions, pourvu que l'ivrogne soit tranquille et inoffensif, de sorte qu'il n'en reste aucune trace. »

Le code militaire est muet sur l'ivresse des sous-officiers et officiers.

Reportons-nous maintenant au début de la campagne de 1870.

Qu'avons-nous vu ?

Le « coup de l'étrier » très-copieux était offert aux soldats qui traversaient les villes, et jusque dans les rangs ; les hommes arrivaient ivres aux gares d'embarquement.

Pendant le trajet, à chaque arrêt des trains militaires, le patriotisme — respectable sans doute, mais maladroit — avait organisé par souscription des buvettes, où, sous prétexte de reconforter les soldats, on les enivrait gratis.

Dans les marches, à toutes les haltes dans les villages, au vu et au su des officiers, réduits à l'impuissance par l'empressement des populations et aussi par l'indiscipline, déjà notoire, hélas ! les soldats envahissaient cabarets, auberges, chaumières et se livraient à d'interminables libations.

Nous ne parlons point de cette idée absurde et cependant très-répondue dans l'armée, d'après laquelle on voudrait faire table rase du courage raisonné, et ne compter que sur une large ration de vin ou d'alcool, lorsqu'il s'agit d'enlever une position, d'aborder à la baïonnette une barricade.

L'ivresse n'a jamais suppléé la bravoure.

Tout au contraire, et ceci est encore de l'histoire, il est constaté que l'ivresse démoralise le soldat, le ruine physiquement, diminue sa résistance, paralyse son énergie.

Elle aggrave les blessures, entrave le résultat des opérations chirurgicales et prédispose aux épidémies.

Notons en passant que l'ivrognerie est une des causes principales de la folie. La science nous apprend que, sur 15,866 cas de folie dus à des causes physiques, 3,445 (21, 7 pour 100) sont signalés comme conséquence des excès alcooliques.

Concluons.

La répression de l'ivrognerie est une des conditions premières de la réorganisation des forces militaires de la France.

Que l'exemple soit donné de haut.

Que la pénalité soit augmentée. Un homme compétent, qui a pratiqué les troupes pendant la dernière campagne, proposait dernièrement l'adoption de l'amende pour les sous-officiers, caporaux et soldats, cette punition a donné de bons résultats dans l'armée britannique : il ajoutait, pour les sous-officiers et caporaux, la privation du grade ; pour les soldats, la privation temporaire du port du sabre, l'obligation des corvées, ou même, en cas d'habitude invétérée, l'envoi, jusqu'à correction, dans les compagnies disciplinaires.

Que ces moyens ou d'autres, étudiés par les hommes compétents, soient adoptés, peu nous importe ; ce que nous demandons au nom de la morale publique, au nom du pays lui-même, c'est la disparition, tout au moins, la diminution de ce vice odieux, qui atteint nos malheureux soldats dans leur dignité d'hommes et de défenseurs de la France.

ADRIEN DE RIANCEY.

LA BIÈRE.

Voilà la bière devenue, de par la loi du 3 septembre dernier, un élément d'impôt très-productif pour l'Etat. Beaucoup de personnes aiment cette boisson, dont elles ignorent l'origine. Les renseignements suivants, empruntés au *Journal des Débats*, ne peuvent que les intéresser :

« L'usage de la bière paraît être fort ancien.

« Les Egyptiens, d'après Hérodote, se servaient de vin préparé avec de l'orge. L'an 200 de notre ère, on buvait, entre autres boissons enivrantes, celle fabriquée avec de l'orge et autres céréales.

« D'après la tradition, la bière de cette époque était à peu près la même que celle de nos jours, si ce n'est que le houblon, étant alors inconnu, était remplacé par la menthe, la rue, le persil ou l'absinthe.

« La bière a eu et a encore ses apologistes et ses détracteurs. On lui a imputé de part et d'autre un grand nombre d'effets bons ou mauvais, également empreints d'exagération.

« Ce que l'on peut dire à cet égard, c'est que les contrées dans lesquelles l'usage de la bière est fort répandu, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, dans le nord de l'Europe, chez tous ces peuples la santé publique ne se ressent nullement de l'usage presque exclusif de cette boisson. L'excès seul peut être nuisible ; car la bière, étant fermentée, contient une certaine quantité d'alcool.

« On trouve dans la bière de l'eau, du sucre, du gluten, de la dextrine, de l'acide acétique, de

l'acide carbonique. On doit donc la considérer comme nourrissante.

« La fabrication de la bière en Angleterre a atteint des proportions gigantesques ; on estime à plus de 40 millions de boisseaux la quantité d'orge employée annuellement.

« En Allemagne, cette boisson, devenue absolument populaire, est l'objet d'une fabrication et d'une consommation telles, que nulle liqueur ne peut lui être comparée ailleurs sous ce double rapport.

« En France, le commerce de la bière prend, depuis quelques années, un développement qui n'a pas échappé aux convoitises du fisc.

« A Paris, la consommation devient prodigieuse. On consomme surtout la bière de Strasbourg, de Lille, d'Arras, d'Amiens et de Lyon. Les brasseries de Paris s'efforcent d'imiter toutes les productions en ce genre. Dans ces derniers temps, depuis l'Exposition universelle de 1867, les bières étrangères, celles d'Autriche surtout, sont devenues fort à la mode, et c'est à qui s'efforcera de les imiter.

« La bière, comme le vin et les autres liqueurs, est placée sous la surveillance de l'administration. Elle est soumise aux investigations des agents chargés de s'assurer que sa composition ne contient rien qui puisse altérer la santé des consommateurs. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le *Journal officiel* promulgue les « lois somptuaires » de M. Pouyer-Quertier. A partir du 1^{er}, les chevaux sont contribuables, les billards patentés, et les cercles ou sociétés soumis aux réquisitions fiscales. Dans quinze jours, application de la surtaxe des voyageurs et des colis. Quant aux chemins de fer, chose aisée, quoique désagréable, mais comment s'y prendra-t-on pour le messagiste et le patachon ? Les « commis » vont avoir de la tablature. On s'accordera au moyen d'un abonnement, dont l'administration, qui ne veut pas la ruine du petit monde, abaissera le chiffre autant que possible.

— Mgr Gérauld de Langalerie, évêque de Belley, est nommé à l'archevêché d'Auch, vacant par le décès de Mgr Delamare.

— Le *Journal officiel* publie un décret relatif à l'indemnité allouée pour les animaux abattus par ordre de l'autorité, ensuite de la peste bovine.

— L'*Officiel* dit en outre que les communications de chemin de fer entre la France et l'Italie sont complétées.

Un train d'essai a parcouru la section de St-Michel à Modane samedi.

Le service continu commencera probablement le 16 octobre.

— L'apparition du journal de M. Clément Duvernois et l'annonce de la publication d'autres feuilles bonapartistes n'ont eu d'autre effet que d'appeler l'attention générale sur l'enquête que chacun de nous a faite plus ou moins sur la fin de l'empire et la part de ce dernier à nos désastres.

— On parle d'un manifeste de Napoléon III au peuple français.

— Dimanche, dans toutes les églises catholiques de Londres, on a prié pour que l'occupation italienne de la ville pontificale prit promptement fin.

— On communique au *Paris-Journal* une particularité fort bizarre relativement à un commun mort ces jours derniers à l'Orangerie de Versailles, à l'âge de 59 ans.

Il paraît que cet homme, au moment de rendre le dernier soupir, aurait déclaré avoir tiré sur Louis-Philippe en 1832.

On se rappelle, en effet, que le 10 novembre 1832, vers midi, sur le quai d'Orsay, près de la rue du Bac, un individu tira un coup de pistolet sur le prince qui, à cheval, entouré de ses fils et d'un nombreux état-major, se rendait au Palais-Bourbon pour y faire l'ouverture de la session législative.

Louis-Philippe poussa vivement son cheval vers le point d'où le coup était parti, et se tournant vers son escorte :

Dernières Nouvelles.

Paris, 4 octobre. — Le Journal officiel publie un rapport de l'amiral Pothuau, ministre par intérim de la guerre.

Ce rapport dit qu'il y a lieu de constituer un conseil d'enquête, devant lequel devront être envoyés les officiers généraux ou autres signataires de capitulations pendant la dernière guerre.

Le ministre propose conséquemment de nommer le maréchal Baraguey-d'Hilliers président de ce conseil, et les généraux Charon, Thiry, d'Aurelles de Paladines et d'Autemarre, membres.

Le rapport est signé et approuvé par M. Thiers.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 3 Octobre 1871.

L'emprunt français arrive en hausse de Londres, les consolidés sans changement et le 3 0/0 en baisse sensible.

On voit d'ici la tenue de notre marché; grande faiblesse du 3 0/0 et hausse très-prononcée de l'emprunt; les valeurs plutôt lourdes.

La liquidation des valeurs se fait aujourd'hui; elle ne paraît pas devoir se faire en hausse; notre marché est lourd; l'emprunt seul se tient en hausse.

Les nouvelles obligations de la Ville se maintiennent dans les cours précédents 285 à 286. Les demandes sont beaucoup moins actives; elles ont à lutter contre les réalisations chaque jour plus abondantes. C'est un travail de classement qui s'opère, répétons-le; aussi estime-t-on généralement que la hausse ne peut manquer de suivre les opérations du moment.

On demande quelques primes pour demain avec un faible écart, 10 centimes environ en moyenne. — Les reports tendent à s'élever; l'argent ne manque pas cependant; mais il devient d'autant plus exigeant, que la hausse du prix de l'or vient mal à propos lui donner raison.

En banque, l'entrain n'est plus le même, le marché est mou, les offres sont beaucoup plus bruyantes que les demandes. Notons cependant que l'emprunt Morgan ne se départ pas un instant de sa fermeté; il vaut 503 fr. à 503 fr. 50, coupon détaché. Depuis longtemps, nous avons appelé l'attention sur cette valeur; les cours actuels nous donnent largement raison.

Les actions de la Banque gagnent en quelques instants 100 fr. environ sur les cours de la veille. Nous n'aimons pas par expérience des mouvements aussi désordonnés. Pas de calcul et peu de prudence. Ceci s'adresse aux capitalistes qui, en achetant cette valeur, font une affaire de placement. Notons en passant que le cours actuel est de 3,800 fr. capitalisé à 5 0/0 représente 190 fr. par action.

Deux heures. — Cours de compensation: Banque, 3,775 fr.; — Foncier, 975 fr.; — Mobilier, 237-50; — Générale, 575 fr.; — Est, 532-50; — Lyon, 905 fr.; — Midi, 642-50; — Nord, 995 fr.; — Orléans, 890 fr.; — Ouest, 510 fr.; — Gaz, 676-25; — Immobilière, 25 fr.; — Transatlantiques, 210 fr.; — 5 0/0 italien, 60-25; — Suez, 185 fr.; — Mobilier espagnol, 425 fr.; — Autrichiens, 817-50; — Lombards, 428-75; — Ville 71, 285 fr.

La seconde cote de Londres apporte une hausse de 1/8 sur les consolidés, et également 1/8 sur le 3 0/0.

On paraît peu ému de cette nouvelle amélioration; le 5 0/0 recule rapidement, il descend en quelques minutes au cours de la veille.

La Banque perd du terrain; elle tombe à 3,750 fr. à la suite de quelques offres sans importance.

Les chemins français sont assez faibles; le Midi fait exception: il est très-démandé; en peu de minutes il monte de 8 à 10 fr. — Le 5 0/0 italien est compensé au plus bas, et il éprouve beaucoup de peine à se relever timidement de 05 cent.

BOURSE DU 4 OCTOBRE.

Trois heures. — Les opérations du marché des banquiers sont assez actives. Les fonds étrangers sont demandés, et surtout les Dollars.

Le 3 0/0 finit à 56 fr. 65; en hausse de 20 c.; le 5 0/0 a monté de 25 c. à 92-45. Les valeurs finissent généralement mieux qu'hier. La Banque de France reste en perte de 50 fr. environ sur le cours de la veille.

Dern. cours	3 0/0	H.	0.20 c.
5 0/0	92.45	H.	0.25
5 0/0 Italien	60.90	H.	0.40
Ville Paris 71	285.00	s. v.	0.00
Mobilier	238.75	B.	1.25
Gaz	685.00	H.	7.50
Foncier	975.00	B.	5.00
Générale	577.50	H.	3.75
Banque de Fr.	3675.00	B.	50.00
Est	545.00	H.	2.50
Orléans	897.50	H.	2.50
Nord	1002.50	B.	5.00
Lyon	910.00	H.	5.00
Midi	653.75	H.	1.25
Autrichiens	832.50	H.	15.00
Lombards	430.00	H.	2.50
Mobilier esp.	490.00	B.	5.00
Suez	183.75	H.	1.25
Atlantique	210.00	H.	2.50
Immobilière	95.00	B.	3.75

Maire de Montreuil-Bellay depuis les élections dernières, je ne puis encore me prévaloir de services rendus; j'ai cru cependant que mon devoir était de répondre à l'appel que bon nombre d'hommes honorables ont bien voulu me faire, et pourtant j'ai hésité longtemps; je me sentais moins connu dans les communes du canton qu'à Montreuil même; et le conseiller général est l'homme de tout le canton! Je sais, en outre, la responsabilité de telles fonctions; je n'ignore pas quels intérêts multipliés j'aurai à défendre; car, il faut l'espérer, les bienfaits de la paix, la défaite de l'anarchie et la reprise du commerce vont remettre nos questions de chemins de fer à l'ordre du jour. Actionnaire du chemin de fer de Saumur à Poitiers, délégué dès le principe par le conseil municipal pour défendre le passage du tracé par Montreuil, je voudrais, avant tout, justifier la confiance de tout le canton, si elle était placée en moi.

Ma situation, en outre, me permettra de voir dans une balance parfaitement égale les intérêts des autres communes que la mienne; et les avantages que, dans un sentiment plus spécial, je pourrais réclamer pour le chef-lieu de canton, rejailliront naturellement sur chacune des communes et sur toutes ensemble.

Ce qui me rassure du moins pour l'élection que nous allons faire le 8 octobre dans le canton de Montreuil, c'est que vous ne voulez envoyer comme vos mandataires au conseil général et au conseil d'arrondissement que des hommes éprouvés par leurs principes d'ordre; car, il ne faut pas s'y tromper, certaine école politique, républicaine quand même, troublerait tout aussi profondément la France par la voie de l'administration départementale et au sein des conseils généraux, que par la voie de la politique et par des votes perturbateurs à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a été hautement nommée par vous pour nous donner une constitution; et si vous voulez, Messieurs, ma profession de foi, j'attends avec tout mon patriotisme le grand acte qu'elle prononcera.

Je ne suis pas l'homme des destructions et ne le serai jamais. Je veux inébranlablement l'ordre fondé sur une autorité respectée et sur les justes libertés de tous.

CH. DE CAQUERAY,

Maire de Montreuil-Bellay.

Mgr Fruchaud, évêque de Limoges, est nommé à l'archevêché de Tours, vacant par la nomination de Mgr Guibert au siège archiepiscopal de Paris.

Il est question de réorganiser l'école de Saint-Cyr, sur des bases entièrement nouvelles.

Pour y être admis, il faudra désormais avoir fait un stage dans un régiment, ou sortir d'une des écoles préparatoires établies à cet effet dans chaque corps d'armée.

L'AFFRANCHISSEMENT OBLIGATOIRE.

Une chose que l'on ignore généralement, c'est que l'affranchissement est obligatoire pour les lettres à destination de l'Alsace et de la partie de la Lorraine cédée à la Prusse.

Tous les jours, des lettres reviennent au bureau de départ parce que, n'ayant pas été affranchies, elles n'ont pu passer la frontière. L'affranchissement est de 25 centimes, comme les lettres à destination d'un point du territoire français, et les Prussiens font payer un supplément au destinataire. Toute lettre non affranchie suivant le tarif français n'arrive pas au destinataire et est renvoyée au bureau de départ.

On devrait trouver, dit le Progrès du Nord, dans chaque jardin de ferme quelque plante d'absinthe, dont le parfum aromatique, âcre et pénétrant, empêche les charançons de rester dans les greniers.

Il suffit, assure-t-on, de suspendre une botte d'absinthe au-dessus d'un tas de blé infecté par les charançons, et de placer quelques rameaux dans le tas pour faire immédiatement disparaître ces insectes malfaisants. C'est là une expérience très-facile à faire et surtout peu dispendieuse.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Le tableau présenté par M. Paul Ratouis. Faire revivre cette délibération, l'invoquer comme règle au moment où la ville retranche 3,000 fr. de sa subvention, c'est vouloir masquer le motif véritable d'une détermination prise, je l'ai dit et je le maintiens, à titre de représailles.

En résumé, il y avait 110 lits en 1870; en 1871, après les 3,000 francs retranchés, l'administration des Hospices nous signifie qu'il n'y en aurait plus que 90 à l'avenir; différence en moins, 20 lits; c'est bien clair. On peut même dire 22, puisque de l'aveu de M. Ratouis, le nombre des lits n'est en ce moment que de 88 (malgré les nombreuses pétitions qui tendent à prouver que l'existence faite aux vieillards de la Providence est l'existence douce, honnête et occupée à laquelle ils aspirent).

Mais M. Ratouis tient-il à ce que la suppression de ces 20 lits, venant après celle des 3,000 francs, soit considérée comme une coïncidence purement fortuite? Alors on est en droit de dire à l'administration dont il fait partie: Comment avez-vous pu gérer de telle sorte qu'après les legs Lambert, de Bois-Savary, Girault, Chudeau, tous postérieurs à 1857, vous en soyez arrivés à restreindre le nombre de vos lits, comme si vous aviez été obligés de le faire, par mesure d'exception, à cette époque? Comment! avoir bâti un si vaste établissement pour diminuer le nombre des pensionnaires! C'est au moins illogique, et si l'on rapproche ce fait de l'aliénation des fermes que vous possédiez en Vallée, c'est un vrai désastre!... Ne vous étonnez donc point de ce que la ville, qui a tant fait pour vous, se sépare de vous à l'avenir et secoure ses vieillards sans votre participation.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, la réponse que j'ai cru nécessaire de faire à l'article de M. Ratouis et que je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro.

Recevez, etc.

R. BODIN.

M. Charles de Caqueray a adressé aux électeurs du canton de Montreuil-Bellay la circulaire suivante:

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Il y a trente ans bientôt révolus que j'habite Montreuil-Bellay.

Je suis profondément attaché à ce beau pays.

J'ai voulu y être identifié mieux encore en m'adjoignant à vos travaux agricoles et vinicoles; car ce n'est pas la rivalité, c'est l'union qui devrait toujours régner entre les propriétaires et les cultivateurs, quels qu'ils soient, qui ont tous de mêmes intérêts à défendre.

Avant d'être nommé conseiller municipal de Montreuil, j'ai occupé, comme délégué cantonal, une fonction d'inspection dans vos écoles. Plusieurs de vous, alors sur les bancs scolaires, peuvent se souvenir de m'avoir vu.

Dans cette tâche de plus de dix années, je me suis toujours fait le devoir de l'impartialité. Qu'importe d'où vient l'enseignement, lorsque le bien se fait? Je suis attaché à tous les principes sociaux, parce qu'ils se tiennent comme en faisceau, et si une juste liberté venait à être opprimée, l'ordre serait bientôt troublé. Mais la juste liberté des uns doit respecter la juste liberté des autres. Nous avons vu à l'œuvre ceux qui ne veulent la liberté que pour eux-mêmes.

Ces années pacifiques devaient être suivies par des malheurs épouvantables.

Avec la guerre étrangère, nous avons eu à soutenir aussi des menaces à l'intérieur.

Les communes du canton de Montreuil-Bellay, sans en excepter une seule, ont l'amour du travail et l'esprit d'ordre et de paix. Elles l'ont bien prouvé; et leur renommée s'est vengée, si jamais elle a été accusée.

Ce fut un beau jour que notre triomphe aux grandes élections, le 8 mars, à Montreuil, où toutes les communes arrivèrent avec tant d'élan.

Vinrent ensuite les élections municipales, où le vote universel put parler tout aussi librement.

Je rappelle ces grands événements, parce que, dans l'élection actuelle, pour le conseil général et le conseil d'arrondissement, la question d'ordre est encore la première de toutes à poser, et qu'elle est gravement en jeu.

Eh bien! Messieurs, c'est essentiellement comme homme d'ordre que j'ambitionne l'honneur de vous représenter au conseil général.

Messieurs, dit-il, c'est un coup de feu qui m'était destiné.

Personne ne fut atteint. Un jeune professeur qui se trouvait dans la foule fut arrêté comme prévenu d'être l'auteur de cette criminelle tentative; mais il fut relaxé le lendemain, faute de preuves.

Le coupable n'avait jamais été connu.

On poursuit à la Préfecture de police avec la plus grande activité le travail — très-long et très-difficile — du rétablissement des casiers judiciaires. C'est au moyen des interrogatoires des communiens, des dénonciations, des registres des prisons départementales et des minutieuses investigations du service de sûreté, que l'on parvient peu à peu, lentement, à reconstruire les archives des condamnés. Un personnel considérable est employé à cette besogne, et déjà on est parvenu à rétablir les états de service d'environ quinze mille individus.

Le mode de consigner sur des tablettes les noms de condamnés, ainsi que les motifs et la durée de la condamnation remonte à l'année 1795, où l'on créa, près de chaque tribunal, un bureau de renseignements, chargé spécialement de tenir note de tous les individus appelés devant la justice.

On lit dans le Courrier de La Rochelle:

Dimanche soir, est arrivé à La Rochelle un convoi de dix-huit condamnés par les conseils de guerre. Au nombre de ces condamnés se trouvaient quelques illustrations de la Commune, Paschal Grousset, Assi, Jourde, Billioray, etc.

Ils ont été immédiatement embarqués à bord d'un navire de l'Etat et transportés au fort Boyard, où ils doivent subir leur peine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la réponse de M. Bodin, que nous avons annoncée dans notre précédent numéro.

Martizay, le 30 septembre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

On me fait parvenir ici votre numéro du 26 septembre, dans lequel M. Paul Ratouis ne craint pas de m'accuser d'égarer, de parti pris, le conseil municipal et l'opinion publique. Malgré mon extrême désir de me tenir en dehors de toute polémique, je ne puis laisser passer une pareille imputation sans protester contre l'esprit malveillant qui l'a inspirée. Oui, j'ai affirmé et j'affirme encore que c'est à la suite de la réduction de 3,000 francs dans la subvention faite par la ville aux Hospices, que j'ai été informé que vingt lits seraient supprimés dans le service de la Providence. J'affirme en outre que j'ai convoqué MM. les administrateurs des Hospices à une réunion de la commission du budget, pour discuter avec eux l'opportunité de cette mesure, et que ces Messieurs l'ont maintenue quand même. S'il faut des témoignages à l'appui de ma parole, ce sont ceux des collègues de M. Ratouis que j'invoque, ainsi que ceux de MM. les membres de la commission du budget.

Mais M. Paul Ratouis, dans une intention que je m'abstiens de qualifier, déplace la question et la pose en ces termes, en tête de son article: L'Hospice général a-t-il supprimé 20 lits en 1870-1871 sur les 90 lits qu'il doit entretenir (service de la Providence) au profit des vieillards des deux sexes de la ville de Saumur?

Je n'ai jamais dit que la commission hospitalière avait supprimé 20 lits sur 90, je me suis au contraire attaché à faire ressortir, dans mon exposé au conseil municipal, qu'en faisant cette suppression, la commission avait la prétention de rentrer dans son chiffre réglementaire de 90 lits. Mais j'ai combattu cette prétention. Il est à la fois puéril et inadmissible, selon moi, d'invoquer en 1871 une délibération qui avait été prise, le 13 février 1857, pour ramener à 90 le nombre des lits de la Providence, par suite d'une insuffisance de ressources, constatée à cette époque, ainsi que l'écrit lui-même M. Paul Ratouis.

De telles délibérations sont destinées à faire face à des besoins momentanés; elles ne font pas la règle, et la preuve, c'est que celle de 1857, laquelle on juge à propos de revenir aujourd'hui, n'a jamais été appliquée depuis 1858, sui-

Texte : Notes de voyage, par GÉROME. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Le Déporté (suite), par E. DE BIBBA. — Revue scientifique, par J. RAMBOSSON. — Souvenirs de la Commune, par X. DACHÈRES. — Courrier du Palais, par MAITRE GUÉRIN. — M. Edouard Bertin, par CUVILLIER-FLEURY. — Échecs.

Gravures : Vente à l'encan par des soldats prussiens, au moment de leur départ. — Remise du fort de Nogent aux troupes françaises. — Coupe longitudinale du tunnel du mont Cenis. — Inauguration du tunnel du mont Cenis : Arrivée du train des invités à Bardonnèche (Italie). — Évacuation prussienne : Convoi de provisions en marche. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Souvenirs de la Commune : Enlèvement des barricades de la place Vendôme. — Entre deux feux. — Le départ des visiteurs à l'arsenal de Salory. — Rébus.

Le nouveau volume de George Sand, *Journal d'un voyageur pendant la Guerre*, que publient les Éditeurs Michel Lévy frères, est l'expression la plus éloquente de l'opinion publique sur les événements contemporains et la résistance en province. Mais ce qui ajoute à ces pages pittoresques et animées, un intérêt des plus vifs et des plus actuels, c'est l'inspiration nouvelle et imprévue

de l'auteur du *Marquis de Villemer*. Un talent et un accent pleins d'indignation leur donnent un caractère personnel et agressif, qui en fait un véritable livre d'histoire et de polémique.

EN VENTE

Au bureau de L'ILLUSTRATION, 60, rue Richelieu, et chez tous les libraires.

1870 - 71

LA GUERRE ILLUSTRÉE ET LE SIÈGE DE PARIS

Un splendide volume gr. in-4° Jésus, de 560 pages illustré de plus de 460 Gravures, Cartes, Plans et Portraits.

Prix broché : 12 francs

1 franc 50 c. en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois de juillet 1870 : — c'est la réunion, en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un recueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignés dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exactitude pittoresque dont les collaborateurs de *l'Illustration*, artistes

et écrivains, conservent depuis si longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder :

Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux ; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de *l'Illustration* ; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 5, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, par François de Bourgoing, première coalition, tome III de l'ouvrage. Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Lettres d'un Intercepté, par A. de Pontmartin. Un volume gr. in-18. Prix : 2 fr. 50.

Le Franc-Tireur, chants de guerre, 1870-1871, par Jules Barbier, deuxième édition. Un volume grand in-18. Prix : 3 fr.

Pourquoi ? par Alphonse Karr, brochure in-8°. Prix : 1 fr.

Le Nouveau Monte-Christo (suite et fin des Drames de Londres), par W. Reynolds. Un volume de la collection Michel Lévy. Prix 1 fr.

Les Trois Chapeaux, comédie en trois actes, par Alfred Hennequin. Prix : 2 fr.

Marceline, drame en quatre actes, par Ch. de La Rounat. Prix : 2 fr.

Les Portraits contemporains, par Sainte-Beuve, viennent de paraître au complet en cinq volumes, chez les éditeurs Michel Lévy frères. Rien n'a été négligé pour maintenir cette publication à la hauteur des deux premiers volumes qui eurent tant de succès. Les notes et documents inédits, laissés en grand nombre par l'auteur, font de cette édition définitive une œuvre entièrement renouvelée. Les détails piquants et anecdotiques, les correspondances intimes, les indiscrétions font revivre aujourd'hui dans cinq volumes de *Portraits contemporains*, toutes les grandes célébrités littéraires de ce siècle.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AU PETIT SAINT-THOMAS

27, 29, 31, 33 ET 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A PARIS

Soieries unies et façonnées

Cachemires Français

Cachemires de l'Inde

Dentelles

Confections pour Dames

et pour Enfants

Fourrures

Lingerie

Mercerie

Passementerie

Rubans.

CORBELLES DE MARIAGE

Étoffes de fantaisie

Lainages

Indiennes et Jaconas

Mousselines Imprimées

Blanc de Fil

Blanc de Coton

Tapis, étoffes pour Meubles

Bonneterie, Ganterie

Chemises

Cravates et Foulards

Litèrie

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Les propriétaires de cette importante maison de Nouveautés ont l'honneur d'informer les dames de Saumur et du département de Maine-et-Loire qu'ils établissent à Saumur, rue Saint-Jean, 22, une succursale dans laquelle elles trouveront la collection complète des échantillons de toutes les marchandises vendues dans leur maison de Paris. Envoi à choix des marchandises ne pouvant s'échantillonner.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris

REPRÉSENTANTS : M. ET M^{ME} LORRAIN-BOUCHEREAU.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HORBERT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-onze, et enregistré le quatre octobre courant, le sieur Horbert, horloger-bijoutier, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Charles Jagot a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le Greffier du Tribunal, Ch. PITON. (297)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RENÉ CHUPIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-onze, et enregistré le quatre octobre courant, le sieur René Chupin, chauxfournier, demeurant à Tigné, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Léopold Mégret a été nommé juge-commissaire, et M^{re} Saturnin Poulet, avoué à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal, Ch. PITON. (298)

Etude de M^{re} DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Par le ministère de M^{re} DENIEAU,

DEUX FERMES,

AU VAU-DE-CHEVRÉ.

Commune de la Breille et par extension commune de Brain-sur-Allonnes,

Contenant ensemble environ 80 hectares en terre, vignes, prés, landes et bois-taillis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^{re} DENIEAU, notaire. (278)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

M^{re} DENIEAU, notaire à Allonnes, demande de suite :

1^o Un principal clerc capable de faire tous les actes courants ; Et 2^o Un jeune homme commençant les études notariales.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau; et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

PÊCHE ET CHASSE

Sur la rivière d'Authion.

Les personnes qui désirent des licences de pêche ou de chasse, sur la rivière d'Authion, peuvent s'adresser à M. BUREAU, maître de pêche à Saint-Lambert-des-Levés. (257)

GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, Pédicure, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1.000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instruction et prix-courant. (299)

M. GUILLEMÉ, papetier, demande un apprenti. (243)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.